



72^e session de l'Assemblée générale

5^{ème} commission

Point 146 de l'ordre du jour

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Administration of justice at the United Nations

New York, le 13 novembre 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Suisse et du Liechtenstein.

Nos délégations saluent les rapports sur l'administration de la justice aux Nations Unies soumis par le Secrétaire général, le Conseil de justice interne et le CCQAB. Nous saluons également la lettre de la Sixième Commission sur les aspects juridiques du rapport détaillé. Elle dirigera nos discussions conformément à la pratique établie.

Monsieur le Président,

Un système de justice interne efficace et équitable est crucial pour assurer la motivation et un moral élevés parmi les employés des Nations Unies. Nous saluons les progrès accomplis vers une application des recommandations du groupe d'experts chargé de l'évaluation indépendante intermédiaire, dans le respect de la résolution 71/266 de l'Assemblée générale.

Des améliorations sont toutefois encore possibles. La mise en place d'un système de justice interne efficace et équitable permettra à terme de diminuer le nombre de cas et d'accélérer leur traitement. Nous soutenons donc le renforcement des structures existantes, comme le préconise le rapport du Secrétaire général. Nous rappelons qu'il est important de soutenir le Bureau de l'aide juridique au personnel. Il joue un rôle essentiel pour assurer l'égalité des armes entre les membres du personnel et l'administration.

S'agissant des autres points mentionnés dans les rapports de cette année, deux dossiers sont particulièrement importants pour la Suisse et le Liechtenstein : d'une part, le règlement des

contentieux liés au travail impliquant des non-fonctionnaires ; d'autre part, la protection contre les représailles.

Près de la moitié des effectifs n'a pas accès au système interne d'administration de la justice. Cette situation est problématique et expose l'organisation à des risques juridiques et de réputation. Les Nations Unies doivent mettre en place un système permettant à toutes les catégories de personnel d'avoir accès à des voies de recours efficaces, indépendamment de la nature de leurs contrats. Pour nos délégations il devrait être possible de trouver des solutions efficaces en termes de cout. Nous attendons que le Secrétaire général présente des options possibles dans son prochain rapport. À ce propos, nous saluons la recommandation de la Sixième Commission de procéder à une analyse détaillée concernant les voies de recours disponibles pour les non-fonctionnaires.

S'agissant de la protection effective contre les représailles, nous soulignons qu'il s'agit là d'une caractéristique essentielle de tout système de justice interne équitable et efficace. Les Nations Unies doivent créer un environnement où le personnel peut dénoncer un manquement en toute sécurité, porter une affaire devant les tribunaux ou comparaître devant ces derniers en tant que témoin. Il semble que les deux derniers cas soient toujours exclus de la protection contre les représailles. Il est dans l'intérêt des Nations Unies de remédier à cette situation.

Enfin, nos délégations félicitent le Bureau des services de l'ombudsman et de médiation des Nations Unies pour l'excellent travail réalisé pendant la période sous revue. Ce système informel d'administration de la justice est un mécanisme efficace et efficient pour les parties concernées.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de conclure en réaffirmant l'engagement de la Suisse et du Liechtenstein pour l'amélioration des procédures internes en matière de personnel et de justice, pour l'accès à un recours effectif pour l'ensemble du personnel de l'ONU, et pour une protection renforcée contre les représailles.

Nous vous remercions, Monsieur le Président.

Mr. Chairman,

I have the honour of speaking on behalf of Switzerland and Liechtenstein.

Our delegations welcome the reports on the administration of justice at the United Nations that have been submitted to us by the Secretary-General, the Internal Justice Council and the ACABQ. We also welcome the letter of the Sixth Committee on the legal aspects of the comprehensive report that will guide our deliberations as per our usual practice.

Mr. Chairman,

A fair and efficient internal system of justice is crucial to ensure high motivation and morale among employees of the United Nations. In this regard we welcome the progress made towards the implementation of the recommendations of the Interim Independent Assessment Panel in accordance with General Assembly Resolution 71/266.

Yet there is still room for improvement. A fair and efficient system of internal justice will ultimately lead to fewer cases and faster processing. We therefore support strengthening the existing structures, as suggested in the Secretary-General's report. In this regard we stress once more that supporting the Office of Staff Legal Assistance is important. It plays a fundamental role in securing equality of arms between staff members and the administration.

Turning to the other points mentioned in this year's reports, two issues are particularly important for Switzerland: first, the settlement of work-related disputes with non-staff personnel and second, protection against retaliation.

Almost half of the workforce has no access to the internal administration of justice system. This situation is problematic and poses legal and reputational risks to the organization. The UN should ensure a system where all categories of personnel have access to effective remedies, regardless of the nature of their contracts. For our delegations it should be possible to find cost-effective solutions. We hope that the Secretary-General will present possible options in his next report. In this regards, we welcome the recommendation of the Sixth Committee to conduct a comprehensive analysis on the remedies available to non-staff personnel.

As for effective protection against retaliation, we highlight that this is an indispensable attribute of a fair and effective system of internal justice. The UN needs to have an environment in which staff feels safe to report misconduct, lodge a case with the tribunals or appear as a witness before the tribunals. It seems that the two latter cases are still excluded from protection against retaliation. It is in the interest of the UN to remedy this situation.

Lastly, our delegations commend the Office of the Ombudsman and Mediation Services on their excellent work done during the reporting period. This informal administration of justice system is an efficient and effective mechanism for the affected parties.

Mr. Chairman,

Allow me to conclude by reaffirming Switzerland and Liechtenstein's commitment to improving internal personnel and justice procedures in order to offer an effective remedy to the entirety of the UN's workforce and to strengthening protection from retaliation.

Thank you, Mr. Chairman.